



SYNDICAT AUTONOME  
**SPP-PATS**

1<sup>re</sup> FORCE SYNDICALE

SYNDICAT  
AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

Monsieur le DDMSIS  
SDMIS 17 rue RABELAIS  
69003 LYON

À Lyon 7ème arrondissement, le vendredi 26 septembre 2025

**Réf :** 2025\_11 2609

**Objet :** Elections professionnelles 2026

Monsieur,

Le SDMIS doit organiser plusieurs élections internes, professionnelles et volontaires en 2026. A ce titre, notre organisation souhaite vous informer de notre complète implication sur l'ensemble des processus électoraux.

### **Recours au vote électronique par internet**

Dans ce cadre, nous souhaitons vous faire part que le *Syndicat AUTONOME SDMIS* a à plusieurs reprises alerté sur des dysfonctionnements majeurs pouvant porter atteinte à la sincérité des scrutins. À notre initiative et suivi par le syndicat *CGT SDMIS*, un premier contentieux a été jugé sur le fond devant le Tribunal Administratif. Celui-ci a reconnu une faille de sécurité critique liée notamment au système de réassort en 2020, d'ailleurs toujours présente en 2022.

Informé également du contentieux devant le Tribunal Correctionnel de Lyon engagé par le *Syndicat AUTONOME SDMIS* est sa *Fédération nationale* en partie civile contre X pour plusieurs délits. Vous pouvez compter sur notre entière participation pour que le SDMIS bénéficie d'un environnement propice à l'expression de la démocratie. Dans cet objectif, le *Syndicat AUTONOME SDMIS* va saisir la CNIL sur la question de la classification du niveau de sécurité de notre collectivité. Mais également sur certaines modalités qui ont pu être appliquées dans notre institution comme la problématique d'un accès illimité aux listes d'émargement en format numérique extractible et régulièrement actualisées chaque jour sans garantie possible du respect des textes.



1<sup>re</sup> FORCE SYNDICALE

SYNDICAT

AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

## Tableaux d'affichage syndicale et organisations

Parallèlement, nous attirons votre attention sur les espaces de communication dédiés aux organismes professionnels et plus particulièrement les tableaux d'affichage syndical. Jusqu'à ce jour notre organisation s'estime victime d'une forme de discrimination syndicale. En effet, à de nombreuses reprises, lors d'entrevues, par courriers et courriels nous avons demandé à ce que les organisations syndicales ne disposent que d'un tableau et non plusieurs par site comme vous pouvez le constater à l'État-Major, au GFOR-EDM ou encore au centre de Lyon-Corneille. Sur la problématique également de sous-sections d'organisations ne répondant pas aux critères qui permettent de les définir comme un syndicat et qui bénéficient de tableaux d'affichage permettant d'augmenter leur surface de visibilité.

Lors de vos nombreux déplacements en centres et services, vous avez certainement constaté que le Syndicat AUTONOME SDMIS respecte pour sa part, scrupuleusement l'ensemble des règles qui régissent les organismes syndicaux. Souhaitant une nouvelle fois présenter légitimement des listes aux élections professionnelles, les représentant.e.s, adhérent.e.s et sympathisant.e.s AUTONOME ne veulent pas être une nouvelle fois lésé.e.s de quelques manières que ce soit.

Prenant en compte votre solide expérience dans le domaine et dans l'attente de votre retour, toute l'équipe AUTONOME et moi-même restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre plus profond respect.

**Le président départemental**  
*Syndicat AUTONOME SDMIS69 SPP-PATS*